

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD.

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Date de la convocation : 21/11/2018

Présents	Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Claire BRIANCEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Dominique CHOISY, Anne DE PARSEVAL, Odile DEGRANGE, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Daniel GRACINEAU, Auguste GRIT, Claude GROUSSIN, Chantal GUERINEAU, Serge HOCQUARD, Guillaume MALLARD, Patrice PAGEAUD, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Corinne POTHIER, Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Egalement présent	Jean CHAUVIN
Absents, Excusés	Nathalie FRAUD, Christine GUILLOTEAU, Daniel MOIZEAU, Alain PEROCHEAU, Guy RAPITEAU.
Secrétaire de réunion	Emmanuel FERRE

### Délibération RGLT\_18\_652\_180

### FIXATION DES TARIFS « ACTIVITES JEUNES » 11 - 17 ANS

Monsieur le Président expose au conseil qu'avec l'intégration de l'accueil de Beaulieu sous la Roche en janvier 2018 et afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes du territoire, il convient de revoir les tarifs des activités menées pour les 11-17 ans.

Afin de permettre aux animateurs de moduler les tarifs en fonction des activités choisies, de leurs coûts de revient et de leurs durées. Afin de répondre aux règles fixées par la CAF dans la convention de fonctionnement, il est convenu de :

- prévoir des journées gratuites à l'accueil de Beaulieu sous la Roche pendant les vacances scolaires
- poursuivre les activités gratuites les mercredis et vendredis au sein des Acharde'nés.
- supprimer l'adhésion
- déterminer des journées de 7 h, 11 h et 14 h ou des ½ journées de 4 h
- déterminer les tarifs suivants :

	INF 900					SUP 900				
	à l'heure	4 h	7 h	11 h	14 h	à l'heure	4 h	7 h	11 h	14 h
A	0,40 €	1,60 €	2,80 €			0,60 €	2,40 €	4,20 €		
B	0,80 €	3,20 €	5,60 €			1,00 €	4,00 €	7,00 €		
C	1,20 €	4,80 €	8,40 €			1,40 €	5,60 €	9,80 €		
D	1,60 €	6,40 €	11,20 €			1,80 €	7,20 €	12,60 €		
E	2,00 €	8,00 €	14,00 €			2,20 €	8,80 €	15,40 €		
F	2,40 €	9,60 €	16,80 €	26,40 €	33,60 €	2,60 €	10,40 €	18,20 €	28,60 €	36,40 €
G	2,80 €	11,20 €	19,60 €	30,80 €	39,20 €	3,00 €	12,00 €	21,00 €	33,00 €	42,00 €
H	4,00 €	16,00 €	28,00 €	44,00 €	56,00 €	4,25 €	17,00 €	29,75 €	46,75 €	59,50 €

Pour les jeunes non-domiciliés sur le territoire, les tarifs seront majorés de 15 %.

	INF 900					SUP 900				
	à l'heure	4 h	7 h	11 h	14 h	à l'heure	4 h	7 h	11 h	14 h
A	0,46 €	1,84 €	3,22 €			0,69 €	2,76 €	4,83 €		
B	0,92 €	3,68 €	6,44 €			1,15 €	4,60 €	8,05 €		
C	1,38 €	5,52 €	9,66 €			1,61 €	6,44 €	11,27 €		
D	1,84 €	7,36 €	12,88 €			2,07 €	8,28 €	14,49 €		
E	2,30 €	9,20 €	16,10 €			2,53 €	10,12 €	17,71 €		
F	2,76 €	11,04 €	19,32 €	30,36 €	38,64 €	2,99 €	11,96 €	20,93 €	32,89 €	41,86 €
G	3,22 €	12,88 €	22,54 €	35,42 €	45,08 €	3,45 €	13,80 €	24,15 €	37,95 €	48,30 €
H	4,60 €	18,40 €	32,20 €	50,60 €	64,40 €	4,88 €	19,52 €	34,16 €	53,68 €	68,32 €

Les tarifs sont applicables au 1er janvier 2019.

De plus, Monsieur le Président explique que l'accueil-jeunes organise une sortie au Vendespace pour le concert de Maitre Gims le 8 mars 2019. Il convient également de fixer un tarif de 40 € par personne pour cette activité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, 18 voix POUR et 2 voix CONTRE :**

- D'approuver les tarifs « Activités jeunes » 11 - 17 ans présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- D'approuver le tarif spécial pour le concert de Maitre Gims le 8 mars 2019 à hauteur de 40 € par personne.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme.

Le Président,

Patrice PAGEAUD

